

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 485

présenté par
M. Guerini

ARTICLE 26

À l'alinéa 6, après le mot :

« professionnelle »,

insérer les mots :

« dans le domaine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.